Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 720

Artikel: Donnons de quoi vivre au Secrétariat féminin suisse

Autor: M.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266009

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de répandre dans les milieux populaires le goût de l'instruction généralement réservé à d'autres classes. Jeune femme, elle s'intéresse de façon pratique à ses sœurs moins privilégiées et créa à Rouen, où son mari vient d'être nommé professeur, le Réchaud de l'Ouvrière qui va permettre à celle-ci de faire chauffer son repas de midi apporté à l'usine. D'accord avec le Syndicat des Ouvriers Verriers, elle obtient la suppression du travail de nuit des enfants dans les verreries (1911). En 1919 elle réclame et obtient pour les femmes le droit de participer aux concours d'entrée dans les Ministères, puis celui de se présenter aux agrégations masculines qui devaient leur ouvrir les portes des établissements d'enseignement supérieur. Pendant la crise économique de 1929 qui servait de prétexte au licenciement de nombreuses femmes, Mme Brunschvicg proteste et réclame la liberté du travail, d'accord avec les associations syndicales, se fondant toujours sur l'application du principe: à travail égal, salaire égal.

Dans toutes ses campagnes de revendications, cette mère attentive est soutenue par son mari; elle répétait volontiers qu'un jour où elle s'indignait de l'infériorité dans laquelle la société moderne tenait les femmes, M. Brunschvicg lui avait dit: « La condition des femmes et des enfants ne s'améliorera que lorsque les femmes auront les mêmes droits que les hommes »; et elle ajoutait: « C'est ce qui a fait de moi ce qu'on appelle une féministe ».

Mme Brunschvicg se trouvait en Ecosse, pour un Congrès, quand M. Léon Blum, chargé par le Président Lebrun de constituer un nouveau cabinet en juin 1936, lui fit proposer, ainsi qu'à Mlle Lacore et à Irène Curie, de les nommer sous-secrétaires d'Etat à l'Education Nationale. La Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes devenait Ministre sans avoir le droit de vote! La hardiesse de cette innovation déchaîna l'ironie et les sarcasmes d'une partie de la presse française; Mme Brunschvicg en fut plutôt amusée et elle s'occupa immédiatement de ce qui lui semblait le plus utile dans son Ministère, la santé physique et morale de l'enfant. Les cantines scolaires furent multipliées, des plans d'aide à l'enfance déficiente, un projet d'Ecole des Mariniers furent élaborés. M. Bastid, qui faisait partie du même Cabinet que Mme Brunschvicg, après avoir été l'élève de son mari, et qui l'avait connue au Parti Radical où il était, comme elle, inscrit dès 1924, a dit en termes émus le rôle social de sa collègue: « ...Elle appelait plus que l'admiration, le respect, par une générosité dépourvue d'ostentation; elle ne faisait rien à moitié, mais la durée de notre Ministère fut trop brève pour assurer immédiatement les réalisations envisagées ».

La même note admirative est donnée par le télégramme d'un autre homme politique, Edouard Herriot, et par le représentant au Sénat d'avant-guerre des Droits de la Femme, Justin Godart. M. Godart évoqua à la Sorbonne les meetings tumultueux tenus contre la prostitution réglementée, meetings où les orateurs étaient assaillis par les tenanciers de maisons closes mais où Mme Brunschvicg conservait tout son sang-froid, luttant par la parole, par la plume, étant même poursuivie en justice pour ses convictions. Rappelant la loi du gouvernement vichyste du 31 décembre 1941, loi classant les maisons de tolérance entre les asiles de nuit et les hospices de vieillards, M. Godart en montre l'indignité. Mme Brunschvicg ne pouvait protester à cette date, mais, comme l'assure le Professeur Gemaehling, c'est en partie à son action qu'est due la récente fermeture des maisons closes, et il ajoute: « ...Sa fidélité au devoir, son insouciance de toutes les étiquettes, de toutes les idéologies lui faisait faire, selon le mot de Pascal, « les petites choses comme les grandes ».

Mme Cotton admire aussi le sens profond de solidarité féminine, « l'harmonie totale d'une vie si utile et si belle », que souligne également un télégramme de la Baronne Boël, Présidente du Conseil International des Femmes. Après que Mme Pichon-Landry eut rappelé avec émotion la collaboratrice et l'amie dévouée de toutes les nobles causes, Mme Jacob parla de la création, pendant la guerre de 1914-18, de l'Ecole des Surintendantes d'Usines dont l'idée fut empruntée par Mme Brunschvicg à l'exemple des Anglaises, et dont elle disait: « C'est un de mes enfants ». 536 Surintendantes sont actuellement en fonctions dans des usines et de grandes administrations où elles s'occupent du bien-être des ouvriers et de leurs familles.

Après Mme Malaterre-Sellier, Mme Vavasseur et Mme Germain, au nom des groupes de province de l'U.F.S.F., Mme Corbett-Ashby parla en termes touchants dans leur éloquente simplicité du rôle de Mme Brunschvicg dans les Associations Internationales et de l'admiration de Mlle Gourd devant son travail à Genève; et elle rappela le Congrès de l'Union I.S.F. tenu dans cette même Sorbonne où notre amie recevait, avec Maria Vérone, les congressistes étrangères en 1925.

En quittant cette salle où le savant et la femme de bien venaient d'être pieusement évoqués, nous pensions à une cérémonie analogue, dédiée il y a vingt ans à la mémoire de Mme de Witt-Schlumberger, présidente avant Mme Brunschvicg de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes. L'exemple de telles vies, consacrées au bien public avec simplicité et sérénité, doit nous élever au-dessus des troubles et des difficultés de l'heure présente: il justifie notre confiance dans l'avenir.

Marie-Louise PUECH.

Accorder ? Non : offrir

Je voudrais, dans la question du vote des femmes, qui sans aucun doute, fait voile vers la réalisation — mais de façon tellement lente et cahoteuse qu'elle ébranlerait les meilleures volontés, si elles n'étaient étayées par les appuis solides du droit et du bon sens — soulever un point qui ne me paraît pas avoir été beaucoup mis un lumière jusqu'ici.

L'argument fort des adversaires est que beaucoup de femmes ne le demandent pas. Possible. Possible que la jeune femme mariée et mère, tout absorbée par ses devoirs au foyer et soutenue par un mari intelligent et qui remplit tous ses devoirs d'électeur (ces 2 qualités ne vont pas toujours de pair) estime que les intérêts de son foyer sont défendus par le mari. Elle a raison. Mais quand la femme est veuve, divorcée, seule enfin pour affronter les charges et les responsabilités, qui représente son foyer?». Dans ce cas-là, ne devrait-on pas lui offrir le droit de vote puisqu'elle accomplit seule le rôle des deux parents, qu'elle est tutrice légale de ses enfants mineurs, et que souvent elle gagne sa vie, et joue son rôle dans la vie sociale.

Le droit de vote devrait également être offert aux femmes qui, au cours des mobilisations ont remplacé leurs maris, au bureau, aux champs, à l'usine, au commerce, ont affronté des responsabilités auxquelles elles n'étaient pas toujours préparées, ont maintenu à flot les affaires et les biens familiaux sans négliger pour cela aucun de leurs devoirs de mères, et faisant face à des difficultés bien autrement poignantes que de choisir un nom sur une liste.

C'est ce qu'a fort bien compris le Général de Gaulle qui en avril 1944 accorda aux Françaises des droits civiques, « en témoignage de reconnaissance pour l'œuvre accomplie pendant l'occupation du territoire ».

Loin de moi la pensée de comparer notre sort en Suisse à celui des Françaises et nos petits désagréments à leurs grandes peines, mais tout de même, il est peu de femmes en Suisse, dans toutes les classes de la Société qui n'aient eu l'occasion ou le devoir de remplir des tâches nouvelles, plus compliquées et plus lourdes, et le bon sens, le courage, le dévouement que la femme suisse a montré dans les diverses phases de ses activités familiales, sociales, hospitalières ou intellectuelles, prouve qu'elle ne risque pas, en votant, de tomber dans les aberrations tant redoutées de nos adversaires.

J'estime donc qu'à l'heure actuelle, devant la preuve faite que la femme suisse se tire à son honneur d'activités innombrables, ce ne devrait plus être elle qui demande le bulletin de vote. Ce sont les hommes qui devraient le lui offrir, en déplorant que tant d'entre eux, si jaloux de leurs droits sacro-saints, négligent souvent de les exercer, à telles fins que des votations importantes pour l'avenir du pays, n'atteignent parfois que tout juste le quorum indispensable.

G. DERRON ULLIAC.
Lic. lettres.

Donnons de quoi vivre au Secrétariat féminin suisse

Tel fut l'appel adressé par la présidente, Mlle Dr. Schlatter, aux déléguées des sociétés membres, le 23 novembre, lors de l'Assemblée d'automne, à Zurich.

A la précédente assemblée, au printemps, on avait prié les sociétés membres de s'engager à nouveau, à soutenir le Secrétariat, fondé il y a trois ans, en continuant de verser la cotisation habituelle, ou même de l'augmenter, parce que les frais ont suivi la courbe ascendante du coût de la vie et que tous les jours, le Secrétariat se voit chargé de nouvelles responsabilités auxquelles il ne pourra faire face que si on lui en donne les moyens.

Les 52 associations membres ont, elles aussi, des budgets difficiles à équilibrer, vu la malice des temps, voici leurs réactions:

30 s'engagent à continuer de verser la même cotisation.
7 sont obligées de diminuer leur cotisation.
11 augmentent leur cotisation.
4 n'ont pas encore répondu.

Dans ces conditions, on ne pourra pas éviter un déficit de 8.800 fr. Il faudrait donc que tous les membres de nos sociétés féminines, conscients de l'importance de l'entreprise consentent un sacrifice: il s'agit d'une valeur de trois petites pièces par personne! disait plaisamment Mlle Martin, ne sommes-nous pas capables de renoncer à trois petites pièces au cours d'une année, en faveur du Secrétariat ?

Pourtant, le Secrétariat accomplit pour nous une besogne indispensable, il se tient au courant de toutes les questions qui intéressent notre statut social légal ou professionnel, il intervient constamment, pour nous, auprès des autorités, il mène les enquêtes longues et minutieuses qu'aucune société isolée ne serait en état d'entreprendre.

A la seule séance du 23, Mlle Niggli a annoncé la publication définitive des « Principes du Travail professionnel féminin », charte qui nous est indispensable si nous voulons coordonner nos efforts en ce domaine.

Trois experts féminins feront partie de la Commission qui s'occupe de la Loi sur le Travail dans le commerce et l'artisanat.

Nous comptons aussi obtenir trois représentantes à la conférence suisse sur le Travail à la campagne.

Une commission d'experts, récemment fondée pour l'étude des questions qui concernent la protection de la famille, ne comptait pas une femme!! Si une représentante féminine est admise dans cette commission, c'est au Secrétariat que nous le devons. On souhaiterait qu'il y en eût au moins deux.

Mme Schwarz-Gagg présentait ensuite un exposé du travail de la Commission qui a préparé la loi sur l'assurance maternité et l'on voit par cet exemple combien la présence des femmes dans les commissions législatives est précieuse pour la défense de nos intérêts.

L'horaire inexorable des trains ne permit pas d'aborder les deux derniers objets à l'ordre du jour, qui pourtant témoignent encore de l'activité nécessaire du Secrétariat: Résultats de nos requêtes concernant l'assurance-vieillesse et survivants et résultats de l'enquête sur les femmes dans le service diplomatique à l'étranger.

Songez à l'utilité incontestable du Secrétariat pour toutes les femmes suisses, éveillez autour de vous le sentiment de solidarité, afin qu'on donne au Secrétariat des moyens d'existence.

M. F.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
33 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps
École LÉMANIA
LAUSANNE

Amélie Moser-Moser :
sa vie et son œuvre
1835 - 1925

« Notre travail est du petit travail, nous nous en consolons en songeant que, dans la masse d'un corps, une gouttelette peut devenir une force agissante ».

Amélie MOSER-MOSER.

Quand on arrive à Herzogenbuchsee, on est frappé par le caractère typiquement suisse de ce bourg. Ce village bernois, né des cultures environnantes, revêt non seulement l'aspect d'une agglomération agricole, industrielle et commerciale, mais on sent, dans ses belles demeures, la dignité de traditions ancestrales et le souci d'une tâche sociale poursuivie de génération en génération.

C'est dans une de ces grandes fermes mi-paysannes et mi-bourgeoises de Herzogenbuchsee que naquit, en 1839, Amélie Moser, qui fut une remarquable pionnière des œuvres sociales en Suisse.

Troisième enfant d'une nombreuse famille, Amélie montra très jeune des talents variés. Excellente musicienne, habile à tenir le pinceau, elle fut, dès son jeune âge, capable d'écrire des lettres charmantes, car, dans la grande maison familiale de ses parents, les traditions paysannes s'unissaient à la culture intellectuelle et, depuis longtemps, une aisance matérielle due à l'activité commerciale de plusieurs générations avait été consacrée, par cette famille, à l'acquisition d'une véritable culture de l'esprit. Tandis que les deux frères aînés d'Amélie étaient envoyés à Zurich, pour suivre le gymnase, la jeune fille fut confiée à une maîtresse de pension de Boudry, qui devint pour elle une véritable amie maternelle. C'est ainsi qu'elle se développa harmonieusement jusqu'au moment où commença son intéressante correspondance avec son cousin Albert, à peine plus âgé qu'elle et qui venait de partir pour les Indes néerlandaises, afin de s'y livrer au commerce. Cette correspondance devint de plus en plus intime, Amélie envoyant au jeune exilé des livres et toutes sortes d'échos de la vie littéraire, car la vocation commerciale n'empêchait pas le jeune homme de s'intéresser vivement aux choses de l'esprit et de l'art. Enfin, Albert Moser revint chercher celle qui était devenue pour lui bien plus qu'une cousine aimée; celle dont il voulait faire sa femme. Dès 1868, le jeune couple s'établit à Java où Amélie Moser s'intéressa passionnément à la vie des indigènes. Au bout d'un an, elle eut le bonheur de donner le jour à une petite fille et, trois mois plus tard, elle fut frappée d'un irréparable malheur. Son mari, dont la santé supportait mal le climat des Indes, mourut après quelques mois de maladie. La jeune veuve ramena au pays son enfant, s'établit dans la maison de famille de son mari et dès 1870, fonda, à Herzogenbuchsee, une Union des femmes où elle s'efforça d'éveiller parmi les ménagères de l'endroit le sens de la responsabilité civique, sociale et culturelle. C'est l'époque de la guerre franco-allemande. En février 1871, Amélie s'occupe à secourir les soldats malades de l'armée de Bourbaki. L'année suivante, elle fonde un portefeuille circulant de lectures et organise des soirées musicales pour les enfants. En 1873, elle s'occupe d'habiller quatre-vingts enfants pauvres. De 1874 à 1877, elle travaille à l'édification d'une nouvelle infirmerie en faveur de laquelle elle organise une loterie et qu'elle dote de divers services auxiliaires. En 1878, elle s'occupe de la création de soupes populaires. En 1879, elle crée un patronat pour l'enfance abandonnée et engage des travailleuses sociales volontaires pour soigner les pauvres. En 1880, elle organise des secours sanitaires naturels et en 1881, aménage pour les écoliers du dehors la possibilité de prendre leurs repas chez des particuliers. En 1882, elle crée de véritables cuisines scolaires ainsi qu'un dispensaire pour les malades, les accouchées et les nourrissons; elle veille à l'amélioration des conditions hygiéniques à l'école et organise des distributions de pommes de terre. En 1885, elle ouvre un bureau d'orientation professionnelle avec des possibilités d'apprentissage. En 1886, elle fonde une société de musique, en 1887 des cours de raccommodages pour les pauvres. Après avoir, en 1889, composé des statuts pour l'Union féministe, elle achète en octobre 1890 l'ancienne auberge *Zum Kreuz* qui devra plus tard être consacrée à l'établissement d'une école ménagère avec salles de réunion, hôtel et restaurant sans alcool; institution florissante qui aujourd'hui encore témoigne de l'admirable talent d'organisation d'Amélie Moser.

L'aménagement de cet hôtel de famille, qui ne devait d'ailleurs s'ouvrir qu'après la mort de son inspiratrice, à titre de fondation de l'Union des femmes ne prit pas tout le temps d'Amélie Moser. Dans les années qui suivirent l'achat du bâtiment *Zum Kreuz*, l'active bienfaitrice ne se contenta pas de perfectionner l'enseignement ménager dans les écoles de toute la région, mais elle créa un ouvroir pour les sans travail, un asile de vieillards, des bains populaires, une crèche et un asile d'enfants. Soucieuse de faire prévaloir l'influence féminine dans les questions sociales, elle rédigea en 1899 une proposition pour l'admission parmi les autorités locales de deux préposées féminines au secours des pauvres. Elle s'occupa, en 1913, de la création à Herzogenbuchsee d'une section d'éclaireurs, et, jusqu'à la fin de sa vie, suivit le progrès de l'enseignement ménager qu'elle avait institué.

Si dévouée qu'elle fût à des œuvres en apparence d'ordre pratique, pas un instant Amélie Moser n'oublia la nécessité de se retremper sans cesse dans les préoccupations d'art, de poésie et de science qui sont le privilège de la condition humaine. Elle recevait volontiers dans sa maison des peintres, des littérateurs, des musiciens, des hommes de science ou d'industrie. Sa fille Amy, qu'elle éleva avec la plus tendre sollicitude, fut peinte par Ferdinand Hodler. Plus tard, elle fit à sa mère la joie de devenir une musicienne distinguée. Le grand repos d'Amélie Moser, après ses journées de labeur intense, était d'écouter sa fille lui jouer des œuvres de Bach sur le beau piano à queue de la chambre de musique.

Grâce à cette fille, qui voua un culte passionné à la mémoire de sa mère, nous possédons aujourd'hui un précieux petit volume publié par la maison A. Franke, de Berne et intitulé *Amélie Moser-Moser. — Leben und Wirken.* De fort belles illustrations, nombre de lettres inédites et de témoignages vibrants de sincérité font de ce recueil de famille un véritable morceau de vie. Il fait partie du plus authentique trésor des archives de la vie suisse, plus encore peut-être qu'il n'illustre le développement de l'activité sociale féminine dans notre pays.

Marianne GAGNEBIN.